

Boulogne-sur-Mer,

Le 20 OCT. 2016

Monsieur le Préfet des Hauts-de-France
Direction régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
44, rue de Tournai
59019 LILLE

Nos réf : KJD/JMP/DT/FS/GD/FD/AB 2016 n° 3433

Objet : ZAC habitat à Baincthun, avis de l'autorité environnementale

Monsieur le Préfet,

Par un courrier du 20 septembre 2016, vous avez transmis votre avis au titre de l'autorité environnementale sur le projet de création de la ZAC communautaire à vocation d'habitat « Les Pâturelles » sur le territoire de la ville de Baincthun.

A propos du volet biodiversité, vous pointez l'intérêt écologique du ruisseau de Bertenaire et notamment sa ripisylve, ainsi que la présence d'espèces caractéristiques de zones humides, dont deux espèces protégées. Ces points feront l'objet de toute notre attention. De même, nous notons de prendre en considération les zones de passages et d'échanges pour l'avifaune et les chiroptères.

En ce qui concerne la gestion des eaux, ce point fait l'objet d'une forte vigilance, qui a donné lieu à une réunion de concertation spécifique à Baincthun. Une étude zones humides sera diligentée et nous ne manquerons pas de transmettre les résultats de celle-ci.

Pour répondre à votre légitime interrogation à propos de la capacité de la station d'épuration de Baincthun, celle-ci est actuellement de 800 Équivalents Habitants et peut être portée à 1 200 Équivalents Habitants en ajoutant un module. Elle est donc en mesure de traiter l'accroissement progressif des effluents qui seront issus du projet résidentiel.

Sur les aspects paysagers, cadre de vie, notre démarche est accompagnée d'un architecte et d'un paysagiste. Ces sujets donnent également lieu à concertation

avec les habitants et le principe d'un cahier de prescriptions architecturales et paysagères est en effet évoqué.

A propos des déplacements, la RD341 au niveau du village fera l'objet de requalifications en concertation avec le Département, en plus des aménagements liés au projet de ZAC habitat. Il s'agira de réduire la largeur de la chaussée pour abaisser la vitesse, tout en retravaillant les possibilités de stationnement et les déplacements piétons. Développer des alternatives à la voiture nécessite essentiellement une évolution de l'offre en transports urbains. Cela est à étudier au sein de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Par ailleurs, les habitants des futurs logements du projet pourront cheminer par son espace naturel pour rejoindre la place de l'église où la commune implante un pôle commercial à côté de l'actuelle boulangerie. Pour les bâtiments en front à rue, les équipes techniques ont en effet évoqué la nécessité de veiller à une isolation acoustique.

Je souhaite vous remercier pour les divers commentaires concernant l'étude d'impact de cet important projet pour le développement et l'attractivité de la commune, mais aussi de l'agglomération .

Nous veillerons à apporter les éclairages souhaités au niveau du dossier de réalisation, avec notamment l'étude zones humides.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice-Président chargé de la politique foncière
et de l'aménagement du territoire,


Kaddour-Jean DERRAR